

UN PREMIER DANGER ÉVITÉ

Ce jour, le jeudi 5 mars, la direction a convoqué les organisations syndicales représentatives pour une réunion d'accord de méthode qui consiste à définir les modalités de négociations du PSE.

La direction a présenté son projet d'accord de méthode qui concerne essentiellement le calendrier des négociations avec les syndicats et le CSE.

SOM-CGT a formulé un préalable à toute négociation à savoir l'abandon non négociable du recours aux licenciements secs inévitablement induits par le plan. SOM-CGT a rappelé à la direction que les efforts faits par ses mandants a permis de sauver les comptes de l'entreprise autant de fois qu'il y a eu des plans sociaux et de réorganisations à la SAPESO depuis dix ans et que cette position, au regard du plan de la direction, n'était plus aujourd'hui envisageable.

À la suite des échanges, la direction a demandé une suspension de séance. À nouveau réunis autour de la table,

SOM-CGT a rappelé à la direction que les efforts faits par ses mandants a permis de sauver les comptes de l'entreprise autant de fois qu'il y a eu des plans sociaux et de réorganisations.



Nicolas Sterckx a rappelé la situation économique catastrophique de l'entreprise, que la hauteur des économies de masse salariale envisagée par le plan était nécessaire pour un retour durable à l'équilibre. Pour autant, la nécessité d'avancer sur les négociations l'amène à accepté de faire apparaître dans l'accord de méthode le non-recours aux licenciements contraints.

En suivant, le SNJ a déclaré partager la position de SOM-CGT. Une fois le document rectifié et signé par toutes les parties, les négociations pourront débuter suivant le calendrier défini.

Comme toujours SOM-CGT restera vigilant. •